

## **Programme d'accompagnement à la mise en conformité accessibilité**

Retenez dès à présent cette date, vous permettant de mettre en conformité votre établissement :

**le lundi 2 octobre 2017**

**à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère  
2 place Saint Pierre – CS 30369 – 38217 Vienne Cedex**

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe le principe d'une **accessibilité généralisée**, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. L'objectif de ces évolutions réglementaires est de « permettre à tous d'accéder à tout ».

### 1/ Pré-visite de l'entreprise afin de récolter les informations techniques nécessaires au montage du dossier :

- Prise de photos
- Prise de mesures de l'établissement
- Avis de professionnels si nécessaire
- Devis si nécessaires
- 3 derniers bilans si nécessaire
- Les plans côtés des établissements

### 2 / Formation collective d'une journée

- 1h de présentation de la réglementation
- Rédaction de votre dossier en salle informatique à la CMA Isère, site de Vienne.

### 3 / Accompagnement jusqu'au dépôt de votre dossier

- Travail sur le dossier de façon individuelle : relecture
- Permanence avec rdv individuel pour validation et signature de votre dossier avant dépôt
- Suivi au cours de passage en sous-commission

**Coût résiduel pour l'entreprise : 180€ HT**

Coût global : 450€HT

Prise en charge partenaires : 60% (Fisac / CMA Isère)

---

Pour tous renseignements techniques sur la réglementation et la mise en place de cette formation, vous pouvez contacter :

**Audrey TURCO**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère**

[audrey.turco@cma-isere.fr](mailto:audrey.turco@cma-isere.fr)

**04.76.70.82.40**